Didier Raoult attaque Martin Hirsch en justice

Article rédigé par France Soir, le 30 juillet 2020

Source [France Soir] Décidément la crise du coronavirus apporte son lot de surprises. Après les associations de patients qui s'attaquent au gouvernement, c'est au tour du professeur Didier Raoult de porter plainte contre le directeur de l'Assistance publique des hôpitaux de Paris, Martin Hirsch.

Didier Raoult a témoigné sous serment, pendant de longues heures le 24 juin 2020, devant la commission d'enquête parlementaire sur de nombreux sujets liés à la pandémie. Ce dernier n'a pas manqué de revenir sur le traitement de la bithérapie ou la trithérapie à base d'hydroxychloroquine, sur la stratégie de dépistage du gouvernement et le conseil scientifique. Sans omettre un long passage sur les conflits d'intérêts entre les membres du Conseil Scientifique, des instances de décision et de contrôle au plus haut niveau. Il n'a pas manqué aussi d'étriller la société Gilead qui fabrique le Remdesivir.

Cependant ce qui a le plus attiré l'attention du directeur de l'APHP, Martin Hirsch, est bien sûr la déclaration du professeur Raoult sur le taux de mortalité de 43% des patients atteints du Covid 19 dans les services de réanimation.

La polémique avait enflé quand le professeur Caumes s'était prononcé, sur les chaines de télévision, sur le taux de mortalité :

"pour Paris (...), pour les malades en réanimation, je confirme, c'est de l'ordre de 40% malheureusement. Mais Marseille, je ne sais absolument pas".

Lors de la période du pic de l'épidémie en France, le pourcentage de décès en réanimation était alors évalué à 43% à l'AP-HP et 41% hors AP-HP. Un taux significativement différent de celui obtenu à l'IHU de Marseille de l'ordre de 16%.

Le directeur de l'APHP a accusé Didier Raoult de « faux témoignage » lors de son audition.

Ce dernier riposte aujourd'hui dans le journal la Provence. En sa qualité de directeur de l'IHU, il **déclare** avoir porté plainte à l'encontre de Martin Hirsch, devant le procureur de la République de Paris pour dénonciation calomnieuse.

Retrouvez l'intégralité de l'article en cliquant ici